

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 juillet à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 25 juillet 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

*Etaient présents* : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjointes ; BORREGA Yann, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, RAMSDALE Phillip

*Absents excusés* : AUTANT Éric (donne pouvoir à Pierre Bardoulat), DENIS Yannick, POUTHIER Delphine (donne pouvoir à Suzanne Grelbin), SANSREFUS Evelyne.

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat**, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance**.

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération PDIPR
- Travaux bâtiments et voirie
- Travaux au cimetière
- Fête foraine et bric-à-brac
- Eclairage public
- Drapeau anciens combattants
- Bulletin municipal
- Questions diverses

## **1. Délibération PDIPR**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est établi par le Conseil Départemental de la Charente. Il est destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée en application de la loi n°83 663 du 11 juillet 1983. Marie-Hélène Boisseau et Dominique Proux ont répertorié les différents chemins communaux et les présentent sur une carte géographique. Dans le but de pérenniser les itinéraires de randonnée créés sur la commune, il revient au Conseil Municipal de délibérer en faveur de la mise à jour du PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité la mise à jour du PDIPR.

## **2. Travaux bâtiments et voirie**

- La fontaine semble fuir de nouveau
- De petits travaux ont été effectués à la salle des fêtes (pose de butoirs)
- La SAUR a effectué l'hydrocurage des 2 réseaux. Le devis pour l'entretien de la station est validé.
- Une nouvelle épaveuse a été fixée sur le tracteur. Toutefois lorsqu'elle est déployée, l'employé communal a constaté un risque de basculement. Les pneus seront donc gonflés à l'eau. (Devis Eurotyre : 335€ TTC, deuxième devis demandé à l'entreprise Chambon)

## **3. Travaux au cimetière**

L'appel d'offres lancé a été infructueux. Seule l'entreprise CHAVAROCHE d'Aunac a répondu en ce qui concerne la ferronnerie. Un nouvel appel d'offres sera donc lancé pour la partie travaux publics auprès des entreprises ARSICAUD, EUROVIA, HERBRETEAU, SCOTPA ET BERNARD TP.

## **4. Fête foraine et bric-à-brac**

Le branchement du compteur électrique est commandé. Le conseil municipal décide de proposer l'installation du bric-à-brac sur un circuit fermé autour de la fête foraine : place de l'église- rue des écoles – rue de La Rochefoucauld. Nicolle Bourdier fera le lien avec le comité des fêtes.

Le feu d'artifice sera tiré sur le chemin des Pradelles, un cheminement est envisagé avec des lampes solaires.

## **5. Eclairage public**

La commune possède 197 points lumineux dont 182 pour l'éclairage public. Afin de diminuer le temps d'allumage moyen par point lumineux (actuellement 1377h/ an) pour économiser de l'énergie, le conseil décide de réduire l'amplitude horaire d'allumage. Nouveaux horaires à demander auprès du SDEG : allumage de 6h30 au lever du soleil et du coucher du soleil à 22h.

## **6. Drapeau pour les anciens combattants**

Les anciens combattants souhaiteraient avoir un second drapeau. Marie-Hélène Boisseau se charge de faire établir des devis. (Première estimation de la société UNIC : 772,34€ TTC). M. le maire doit rencontrer le président de l'association, M. Polman pour plus de précisions.

## **7. Bulletin municipal**

Il est imprimé et à distribuer par les conseillers municipaux en fin de semaine.

## **8. Questions diverses**

- L'expertise pour le dégât des eaux « Chez Baby » a lieu le 17/08 à 8 heures.
- L'ambrosie remarquée sur les chemins a été broyée. Marie-Claire Lavergne signale de nouveaux plants à proximité de La Gagie.
- M. Préau a envoyé une lettre recommandée pour signaler un dégât des eaux dans son garage lors du dernier orage. Il se plaint de recevoir les eaux pluviales de la place de la mairie et du sous-dimensionnement des buses. La commission voirie se réunira en septembre et demandera conseil à un cabinet d'experts.
- Philippe Lesbarrères demande si l'employé saisonnier peut conduire le tracteur-tondeuse. M. le maire répond qu'il va se renseigner.

- Yann Borrega demande s'il est possible d'installer un panier de baskets sur le mini terrain de tennis. M. le maire répond que cela ne doit pas entraver la pratique du tennis et qu'un autre emplacement serait plus judicieux.

*La séance est levée à 20h15.*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du

les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BARDOULAT

Marie-Hélène BOISSEAU